De plus, le BSIF exige que les instruments des fonds propres réglementaires autres que les actions ordinaires soient assortis d'une clause de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) afin de veiller à ce que les investisseurs assument les pertes avant les contribuables lorsque le gouvernement détermine qu'il y va de l'intérêt public de contribuer à la survie d'une institution financière non viable. Tous les instruments des fonds propres réglementaires de la Banque autres que les actions ordinaires sont assortis d'une clause FPUNV.

La ligne directrice *Capacité totale d'absorption des pertes* (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) du BSIF, qui s'applique à toutes les BISI dans le cadre des règlements sur la recapitalisation interne du gouvernement fédéral, vise à faire en sorte qu'une BISI dispose d'une capacité d'absorption des pertes suffisante pour soutenir sa recapitalisation interne dans le cas peu probable où elle deviendrait non viable. La TLAC disponible comprend le total des fonds propres ainsi que certaines dettes de premier rang non garanties qui satisfont tous les critères d'admissibilité à la ligne directrice TLAC du BSIF. Le BSIF exige des BISI qu'elles maintiennent un ratio TLAC fondé sur les risques d'au moins 25,0 % (incluant la RSI) de l'actif pondéré en fonction des risques et un ratio de levier TLAC d'au moins 7,25 %. Le ratio TLAC se calcule en divisant la TLAC disponible par l'exposition totale. Au 31 janvier 2024, la valeur des éléments de passif en circulation faisant l'objet de règlements sur la conversion aux fins de la recapitalisation interne s'élève à 19,7 G\$ (17,7 G\$ au 31 octobre 2023).

Exigences – Ratios des fonds propres (1), de levier (1) et TLAC (2) réglementaires

	Exigences au 31 janvier 2024														
	Minimum		Réserve de conservation des fonds propres	Minimum établi par le CBCB		Surcharge relative aux BISI		Minimum établi par le BSIF ⁽³⁾		Réserve pour stabilité intérieure (4)	le I	nimum établi BSIF ⁽³⁾ , y com la réserve tabilité intéri	pris oour	Ratio 31 jar	
Ratios des fonds propres															
CET1	4,5	%	2,5 %	7,0	%	1,0	%	8,0	%	3,5 %	6	11,5	%	13,1	%
catégorie 1	6,0	%	2,5 %	8,5	%	1,0	%	9,5	%	3,5 %	6	13,0	%	15,5	%
total	8,0	%	2,5 %	10,5	%	1,0	%	11,5	%	3,5 %	6	15,0	%	16,2	%
Ratio de levier	3,0	%	s.o.	3,0	%	0,5	%	3,5	%	S.O.		3,5	%	4,3	%
Ratio TLAC	21,5	%	s.o.	21,5	%	S.O.		21,5	%	3,5 %	6	25,0	%	28,1	%
Ratio de levier TLAC	6,75	%	s.o.	6,75	%	0,5	%	7,25	%	s.o.		7,25	%	7,8	%

- s.o. Sans objet
- (1) Les ratios des fonds propres et le ratio de levier sont calculés selon les règles de Bâle III telles qu'énoncées dans les lignes directrices « Normes de fonds propres » et « Exigences de levier » du BSIF.
- (2) Le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC sont calculés selon la ligne directrice « Capacité totale d'absorption des pertes » du BSIF.
- (3) Les ratios des fonds propres et le ratio TLAC incluent la réserve de conservation des fonds propres et la surcharge relative aux BISI. Le minimum du ratio de levier et du ratio de levier TLAC comprend une réserve de fonds propres de catégorie 1 de 0,5 % (surcharge relative aux BISI).
- (4) Le 8 décembre 2023, le BSIF a confirmé que la réserve pour stabilité intérieure était maintenue à 3,5 %.

La Banque veille à ce que ses niveaux de fonds propres excèdent en tout temps les limites minimales relatives aux capitaux propres établies par le BSIF, y compris la RSI. Une structure solide de capital permet à la Banque de couvrir les risques inhérents à ses activités, de soutenir ses secteurs d'exploitation et de protéger sa clientèle.

D'autres exigences de divulgation en vertu du Pilier 3 de l'Accord de Bâle, assorties d'un ensemble de recommandations définies par le groupe de travail *Enhanced Disclosure Task Force* (EDTF), sont présentées dans le document intitulé « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 » publié trimestriellement et disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse <u>bnc.ca</u>. De plus, une liste complète des instruments de fonds propres et de leurs principales caractéristiques est également disponible sur le site Internet de la Banque.

Faits nouveaux en matière de réglementation

La Banque surveille de près l'évolution de la réglementation et participe activement aux divers processus de consultation. La Banque a mis en œuvre les cadres révisés de risque de marché et de risque lié au CVA au cours du premier trimestre de 2024. Depuis le 1^{er} novembre 2023, aucun autre fait nouveau en matière de réglementation n'est à considérer.

Activités de gestion

Le 12 décembre 2023, la Banque a débuté un programme d'offre publique de rachat à des fins d'annulation dans le cours normal de ses activités, visant jusqu'à concurrence de 7 000 000 actions ordinaires (représentant environ 2,1 % des actions ordinaires alors en circulation) au cours de la période de 12 mois se terminant au plus tard le 11 décembre 2024. La Banque n'a effectué aucun rachat d'actions ordinaires au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2024.

Le 5 février 2024, la Banque a émis des billets à moyen terme pour un montant de 500 M\$ portant intérêt à 5,279 % et échéant le 15 février 2034. Comme les billets à moyen terme respectent les exigences relatives aux FPUNV, ils sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III et seront pris en compte à compter du deuxième trimestre de 2024.

Dividendes

Le 27 février 2024, le conseil d'administration a déclaré les dividendes réguliers sur les diverses séries d'actions privilégiées de premier rang, ainsi qu'un dividende de 1,06 \$ par action ordinaire, payable le 1er mai 2024 aux actionnaires inscrits le 25 mars 2024.

Actions, autres instruments de capitaux propres et options d'achat d'actions

		Au 31 janvier 2024
	Nombre d'actions	
	ou de BCRL (1)	M\$
Actions privilégiées de premier rang		
Série 30	14 000 000	350
Série 32	12 000 000	300
Série 38	16 000 000	400
Série 40	12 000 000	300
_ Série 42	12 000 000	300
	66 000 000	1 650
Autres instruments de capitaux propres		
BCRL – Série 1	500 000	500
BCRL – Série 2	500 000	500
BCRL – Série 3	500 000	500
	1 500 000	1 500
	67 500 000	3 150
Actions ordinaires	339 166 350	3 347
Options d'achat d'actions	11 892 260	

⁽¹⁾ Billets de capital à recours limité (BCRL).

Au 23 février 2024, le nombre d'actions ordinaires en circulation se chiffre à 339 170 523 et le nombre d'options en cours est de 11 838 014. Les clauses relatives aux FPUNV exigent la conversion des instruments de fonds propres en un nombre variable d'actions ordinaires lorsque le BSIF considère une banque comme non viable ou que le gouvernement annonce publiquement qu'une banque a accepté ou a convenu d'accepter une injection de capitaux. Si un événement déclencheur faisant intervenir les clauses FPUNV devait se produire, toutes les actions privilégiées et les BCRL de la Banque ainsi que les billets à moyen terme échéant le 16 août 2032, qui sont des instruments de fonds propres assortis d'une clause FPUNV, seraient convertis en actions ordinaires de la Banque selon une formule de conversion automatique, à un prix de conversion correspondant au plus élevé des montants suivants : i) un prix plancher contractuel de 5,00 \$; ii) le cours du marché des actions ordinaires de la Banque à la date de l'événement déclencheur (cours moyen pondéré sur 10 jours). Selon un prix-plancher de 5,00 \$ et en tenant compte des dividendes et intérêts cumulés estimés, ces instruments de fonds propres assortis d'une clause FPUNV se convertiraient en un maximum de 870 millions d'actions ordinaires de la Banque, d'où un effet dilutif de 71,9 % selon le nombre d'actions ordinaires de la Banque en circulation au 31 janvier 2024.

Variation des fonds propres réglementaires (1)

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le 31 janvier 2024
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	
Solde au début	16 920
Émission d'actions ordinaires (y compris au titre du régime d'options d'achat d'actions)	45
Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation	2
Rachat d'actions ordinaires	-
Autres surplus d'apport	1
Dividendes sur actions privilégiées et actions ordinaires et distributions sur les autres instruments de capitaux propres	(402)
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	922
Déduction de l'écart de crédit de la Banque (déduction faite des impôts)	220
Incidence de l'adoption de l'IFRS 17	(94)
Autres	(128)
Variations des autres éléments cumulés du résultat global	
Écarts de conversion	(174)
Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	48
Autres	-
Variation du graduill et des immobilisations inservayables (déduction faite des passifs d'immôt)	26
Variation du goodwill et des immobilisations incorporelles (déduction faite des passifs d'impôt) Autres, y compris les ajustements réglementaires	26
Variation de l'actif des régimes de retraite à prestations définies (déduction faite des passifs d'impôt)	(31)
Variation du montant excédant le seuil de 15 %	(51)
Actifs d'impôt différé	_
Participations significatives dans des actions ordinaires d'institutions financières	_
Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires (déduction faite des passifs d'impôts)	(3)
Autres déductions et ajustements réglementaires du CET1 instaurés par le BSIF	(2)
Variation des autres ajustements réglementaires	-
Solde à la fin	17 350
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1	
Solde au début	3 148
Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1	-
Rachats de fonds propres	-
Autres, y compris des ajustements réglementaires	-
Solde à la fin	3 148
Total des fonds propres de catégorie 1	20 498
Fonds propres de catégorie 2	
Solde au début	988
Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2	-
Rachat de fonds propres	-
Fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tierces parties	(-0)
Variation de certaines provisions pour pertes de crédit	(59)
Autres, y compris des ajustements réglementaires	(4)
Solde à la fin	925
Total des fonds propres réglementaires	21 423

⁽¹⁾ Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 8 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

Actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs de risque

L'actif pondéré en fonction des risques a augmenté de 6,8 G\$ pour s'établir à 132,4 G\$ au 31 janvier 2024, comparativement à 125,6 G\$ au 31 octobre 2023. Cette augmentation découle de la croissance organique de l'actif pondéré en fonction des risques, de la détérioration de la qualité de crédit du portefeuille de prêts et des changements de méthode découlant principalement de la mise en œuvre des cadres révisés de risque de marché et de risque lié au CVA, atténuée par la variation de change. La variation de l'actif pondéré en fonction des risques de la Banque par type de risque est présentée dans le tableau suivant.

Variation de l'actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs (1)

(en millions de dollars canadiens)			Trimes	stre terminé le
			31 janvier 2024	31 octobre 2023
	Risque autre que le risque de crédit de contrepartie	Risque de crédit de contrepartie	Total	Total
Risque de crédit – actif pondéré en fonction des risques au début	99 808	7 337	107 145	102 087
Taille du portefeuille	4 246	774	5 020	2 288
Qualité du portefeuille	438	(3)	435	1 045
Mises à jour des modèles	(31)	_	(31)	(107)
Méthode et politique	(825)	(1 804)	(2 629)	_
Acquisitions et cessions	_	_	_	_
Variation de change	(997)	(105)	(1 102)	1 832
Risque de crédit – actif pondéré en fonction des risques à la fin	102 639	6 199	108 838	107 145
Risque de marché – actif pondéré en fonction des risques au début			5 662	5 985
Variation des niveaux de risque (2)			(352)	(323)
Mises à jour des modèles			-	-
Méthode et politique			4 838	-
Acquisitions et cessions			-	_
Risque de marché – actif pondéré en fonction des risques à la fin			10 148	5 662
Risque opérationnel – actif pondéré en fonction des risques au début			12 785	12 490
Variation des niveaux de risque			599	295
Méthode et politique			-	-
Acquisitions et cessions			-	_
Risque opérationnel – actif pondéré en fonction des risques à la fin			13 384	12 785
Actif pondéré en fonction des risques à la fin			132 370	125 592

- (1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 8 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.
- (2) Comprend également la variation des taux de change qui n'est pas considérée comme étant importante.

Le tableau ci-dessus présente la variation de l'actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs sous-jacents aux différentes catégories de risques.

La rubrique « Taille du portefeuille » comprend les changements internes relatifs à la taille et à la composition du portefeuille (y compris les nouveaux prêts et les prêts venant à échéance). Les fluctuations de l'actif pondéré en fonction des risques attribuables à la taille du portefeuille comprennent l'augmentation ou la diminution des expositions, évaluée pour chaque exposition en cas de défaut, en supposant un profil de risque stable.

La rubrique « Qualité du portefeuille » représente la meilleure estimation de la Banque des changements dans la qualité du portefeuille liés à l'expérience, tels que le comportement des clients sous-jacents ou les données démographiques, y compris les changements découlant de la calibration ou du réalignement des modèles ainsi que la prise en compte de facteurs d'atténuation de risque.

La rubrique « Mises à jour des modèles » inclut la mise en œuvre des modèles, les changements à l'étendue des modèles ou tout autre changement visant à régler les disfonctionnements liés aux modèles.

La rubrique « Méthode et politique » présente les changements de méthode de calcul découlant de changements dans les politiques réglementaires ou d'une nouvelle réglementation. Au cours du premier trimestre de 2024, la Banque a raffiné le calcul de l'actif pondéré en fonction des risques pour le risque de crédit relatif aux instruments financiers dérivés et à certains prêts autres que particuliers. La Banque a également mis en œuvre les cadres révisés de risque de marché et de risque lié au CVA du BSIF.

Ratios des fonds propres réglementaires, de levier et TLAC

Le ratio des fonds propres CET1, le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres s'établissent, respectivement, à 13,1 %, à 15,5 % et à 16,2 % au 31 janvier 2024, comparativement à des ratios de 13,5 %, de 16,0 % et de 16,8 %, respectivement, au 31 octobre 2023. Tous les ratios des fonds propres ont diminué par rapport au 31 octobre 2023, essentiellement en raison de la croissance de l'actif pondéré en fonction des risques et de l'impact lié à la mise en œuvre des cadres révisés du BSIF pour le risque de marché et pour le risque lié au CVA. Ces facteurs ont été atténués en partie par le résultat net, déduction faite des dividendes, et les émissions d'actions ordinaires liées au régime d'options d'actat d'actions.

Le ratio de levier en date du 31 janvier 2024 s'établit à 4,3 %, comparativement à 4,4 % au 31 octobre 2023. La diminution du ratio de levier est essentiellement attribuable à l'augmentation de l'exposition totale, atténuée en partie par la croissance des fonds propres de catégorie 1.

Au 31 janvier 2024, le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC s'établissent, respectivement, à 28,1 % et à 7,8 %, comparativement à 29,2 % et à 8,0 %, respectivement, au 31 octobre 2023. La diminution du ratio TLAC est expliquée par les mêmes facteurs décrits pour les ratios des fonds propres, atténuée partiellement par les émissions nettes d'instruments qui satisfont tous les critères d'admissibilité TLAC au cours de la période. La diminution du ratio de levier TLAC est attribuable aux mêmes facteurs que ceux décrits pour le ratio de levier, compensés en partie par les émissions nettes d'instruments qui satisfont tous les critères d'admissibilité TLAC.

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2024, la Banque a respecté toutes les exigences réglementaires imposées par le BSIF en matière de capital, de levier et de TLAC.

Capital réglementaire (1), ratio de levier (1) et TLAC (2)

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 janvier 2024	Au 31 octobre 2023
Fonds propres		
CET1	17 350	16 920
catégorie 1	20 498	20 068
total	21 423	21 056
Actif pondéré en fonction des risques	132 370	125 592
Exposition totale	478 484	456 478
Ratios des fonds propres		
CET1	13,1 %	13,5 %
catégorie 1	15,5 %	16,0 %
total	16,2 %	16,8 %
Ratio de levier	4,3 %	4,4 %
TLAC disponible	37 162	36 732
Ratio TLAC	28,1 %	29,2 %
Ratio de levier TLAC	7,8 %	8,0 %

⁽¹⁾ Les fonds propres, l'actif pondéré en fonction des risques, l'exposition totale, les ratios des fonds propres et le ratio de levier sont calculés selon les règles de Bâle III telles qu'énoncées dans les lignes directrices « Normes de fonds propres » et « Exigences de levier » du BSIF.

Exigences de communication publique pour les banques d'importance systémique mondiale

Le CBCB a développé une méthodologie d'évaluation et d'exigence de capacité additionnelle d'absorption des pertes ainsi que des indicateurs utilisés par le CBCB et le Conseil de stabilité financière pour évaluer les banques d'importance systémique mondiale (BISM). Des exigences de communication publique annuelles s'appliquent aux grandes banques actives à l'échelle mondiale.

La dernière version du préavis du BSIF intitulé *Banques d'importance systémique mondiale – Obligations redditionnelles* à l'égard de la mise en œuvre des exigences de communication publique pour les BISM au Canada est entrée en vigueur en 2022. Les banques canadiennes, y compris la Banque, qui n'ont pas été désignées BISM et qui ont une exposition totale (tel que calculée par le ratio de levier selon Bâle III) supérieure à l'équivalent de 200 milliards d'euros à la fin de l'exercice sont tenues de publier annuellement les indicateurs. Les indicateurs sont calculés et présentés selon des lignes directrices précises publiées par le CBCB, qui sont mises à jour chaque année. Ainsi, les valeurs obtenues ne sont peut-être pas comparables aux autres mesures présentées dans ce rapport. Le tableau suivant présente les indicateurs utilisés dans la méthode d'évaluation du CBCB permettant d'évaluer les BISM.

⁽²⁾ La TLAC disponible, le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC sont calculés selon la ligne directrice « Capacité totale d'absorption des pertes » du BSIF.

Indicateurs – Banques d'importance systémique mondiale (BISM) (1)

(en millions de dollars canadiens)			Au 31 octobre
Catégories	Indicateurs	2023	2022
Activité transfrontière (2)	Créances transfrontières	117 016	97 929
	Passifs transfrontières	90 476	75 961
Taille (3)	Expositions totales telles que définies par le ratio de levier de Bâle III (4)	459 090	429 692
Interdépendance (5)	Actifs dans le système financier (4)	73 022	66 590
	Passifs dans le système financier (4)	38 238	42 806
	Titres en circulation ⁽⁴⁾	109 831	105 572
Substituabilité/infrastructure financière (6)	Activité de paiement ⁽⁷⁾	16 801 902	17 366 801
	Actifs sous garde	652 463	615 973
	Valeurs des transactions placées sur les marchés obligataires et boursiers	31 821	26 017
	Volume des transactions (8)		
	Titres à revenu fixe ⁽⁸⁾	845 554	829 877
	Titres de participation et autres titres (8)	1 124 984	1 335 166
Complexité (9)	Valeur nominale des instruments financiers dérivés de gré à gré (4)	1 847 636	1 816 770
	Titres détenus à des fins de négociation et titres de placement	63 407	49 493
	Actifs financiers de niveau 3 (4)	1 226	1 128

- (1) Les indicateurs d'importance systémique mondiale des banques reposent sur la méthodologie prescrite dans les lignes directrices publiées par le CBCB en juillet 2018 et ils sont calculés selon les instructions précises qui sont mises à jour chaque année par le CBCB.
- (2) Représente le niveau d'interaction de la Banque hors du Canada.
- (3) Représente le total des expositions au bilan et hors bilan de la Banque selon les règles de ratio de levier du BSIF en vertu de l'accord de Bâle III, avant ajustements réglementaires.
- (4) Incluant les activités d'assurances.
- (5) Représente les transactions avec d'autres institutions financières.
- (6) Représente la mesure dans laquelle les services de la Banque pourraient être remplacés par ceux d'autres institutions.
- (7) Pour les exercices terminés les 31 octobre 2023 et 2022.
- (8) Cet indicateur est composé de deux sous-indicateurs : titres à revenu fixe ainsi que titres de participation et autres titres.
- (9) Tient compte du degré de complexité et du volume des activités de négociation de la Banque visant les instruments financiers dérivés, les titres détenus à des fins de négociation, les titres de placement et les actifs financiers de niveau 3.

Gestion des risques

La prise de risques fait partie intégrante des activités d'une institution financière et la Banque considère le risque comme un élément indissociable de son développement et de la diversification de ses activités. Elle préconise une gestion des risques harmonisée à sa stratégie d'affaires. La Banque s'expose volontairement à certaines catégories de risques, plus particulièrement aux risques de crédit et de marché, dans le but de dégager des revenus. Elle assume certains risques inhérents à ses activités, auxquels elle ne choisit pas de s'exposer et qui ne produisent pas de revenus, principalement les risques opérationnels.

Quelle que soit la rigueur accordée à la gestion des risques et aux mesures d'atténuation mises en place, les risques ne peuvent pas être éliminés en totalité et ceux qui subsistent peuvent parfois entraîner des pertes. Certains risques sont présentés ci-après. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Gestion des risques » du Rapport annuel 2023, aux pages 62 à 106. Des informations sur la gestion des risques sont également présentées à la note 6 des présents états financiers consolidés relativement aux prêts.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte financière si un débiteur n'honore pas entièrement ses engagements contractuels envers la Banque. Ce débiteur peut être un emprunteur, un émetteur, une contrepartie ou un garant. Le risque de crédit représente le risque le plus important auquel la Banque doit faire face dans le cours normal de ses affaires.

Entre le 2 mars 2022 et le 12 juillet 2023, la Banque du Canada a relevé son taux directeur à dix reprises, ce dernier passant de 0,25 % à 5 %. Dans ses annonces du 6 décembre 2023 et du 24 janvier 2024, elle a décidé de marquer une pause et de maintenir son taux directeur inchangé. Cette hausse rapide des taux, qui a pour but principal de contrer l'inflation au Canada, exerce une pression sur la capacité des emprunteurs à effectuer leurs versements, notamment celle des titulaires d'hypothèques à taux variable ou dont le terme arrive à échéance.

Faits nouveaux en matière de réglementation

La Banque surveille de près l'évolution de la réglementation et participe activement aux divers processus de consultation. Pour plus de détails sur le contexte réglementaire au 31 octobre 2023, se reporter à la section « Gestion des risques » du Rapport annuel 2023, à la page 77. En outre, depuis le 1^{er} novembre 2023, le fait nouveau en matière de réglementation ci-dessous est également à considérer.

Le 5 février 2024, la *Loi sur l'interdiction d'achat d'immeubles résidentiels par des non-Canadiens* qui devait être en vigueur jusqu'au 1^{er} janvier 2025, a été prolongée jusqu'au 1^{er} janvier 2027.

Les montants des tableaux suivants représentent l'exposition maximale au risque de crédit à la date de présentation de l'information financière, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit. Les montants ne tiennent pas compte des provisions pour pertes de crédit, ni des montants donnés en garantie. De plus, les tableaux excluent les titres de participation.

Exposition maximale au risque de crédit selon les catégories d'actifs de Bâle (1)

(en millions de dollars canadiens)								Au 31 janvier 2024
	Montants utilisés ⁽²⁾	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension (3)	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽⁴⁾	Total	Approche standardisée ⁽⁵⁾	Approche NI
Particuliers	-	-	-		_	-		
Hypothèques résidentielles	76 847	9 145	_	_	-	85 992	12 %	88 %
Crédits rotatifs admissibles	3 106	12 290	_	_	_	15 396	- %	100 %
Particuliers – autres	16 490	2 742	_	_	32	19 264	14 %	86 %
	96 443	24 177	-	-	32	120 652		
Autres que particuliers								
Entreprises	93 299	29 754	42 021	313	8 034	173 421	18 %	82 %
États souverains	66 682	5 989	70 700	_	288	143 659	2 %	98 %
Institutions financières	6 849	1 000	103 224	1 752	1 404	114 229	22 %	78 %
	166 830	36 743	215 945	2 065	9 726	431 309		
Portefeuille de négociation	_	_	_	14 618	-	14 618	2 %	98 %
Titrisation	4 628	_	_	_	5 321	9 949	92 %	8 %
Total – Risque de crédit brut	267 901	60 920	215 945	16 683	15 079	576 528	14 %	86 %
Approche standardisée (5)	36 059	1 274	36 502	1 731	5 564	81 130		
Approche NI	231 842	59 646	179 443	14 952	9 515	495 398		
Total - Risque de crédit brut	267 901	60 920	215 945	16 683	15 079	576 528	14 %	86 %

(en millions de dollars canadiens)							A	u 31 octobre 2023
	Montants utilisés ⁽²⁾	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽³⁾	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽⁴⁾	Total	Approche standardisée ⁽⁵⁾	Approche NI
Particuliers								
Hypothèques résidentielles	77 073	9 094	_	_	_	86 167	12 %	88 %
Crédits rotatifs admissibles	3 183	12 052	-	-	_	15 235	- %	100 %
Particuliers – autres	16 078	2 692	-	-	33	18 803	13 %	87 %
	96 334	23 838	-	-	33	120 205		
Autres que particuliers								
Entreprises	91 994	27 846	38 549	385	6 915	165 689	18 %	82 %
États souverains	61 438	5 921	61 580	-	267	129 206	3 %	97 %
Institutions financières	6 719	1 002	98 222	3 013	1 506	110 462	23 %	77 %
	160 151	34 769	198 351	3 398	8 688	405 357		
Portefeuille de négociation	-	-	-	13 778	1	13 778	2 %	98 %
Titrisation	4 351	-	-	-	5 318	9 669	92 %	8 %
Total – Risque de crédit brut	260 836	58 607	198 351	17 176	14 039	549 009	15 %	85 %
Approche standardisée (5)	35 461	1 260	34 717	3 211	5 568	80 217		
Approche NI	225 375	57 347	163 634	13 965	8 471	468 792		
Total – Risque de crédit brut	260 836	58 607	198 351	17 176	14 039	549 009	15 %	85 %

- (1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 8 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.
- (2) Excluent les titres de participation et certains autres actifs tels les participations dans des filiales déconsolidées et coentreprises, les immeubles et actifs assortis du droit d'utilisation, les goodwills, les actifs d'impôt différé et les immobilisations incorporelles.
- (3) Correspondent aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées.
- (4) Correspondent aux lettres de garantie, de crédit documentaire et aux actifs titrisés qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les paiements d'un débiteur qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers.
- (5) Incluent les expositions aux contreparties centrales éligibles (CCE).

Afin de respecter les exigences du BSIF en matière de divulgation relative aux prêts hypothécaires, des renseignements additionnels sont présentés dans les documents intitulés « Informations financières complémentaires – Premier trimestre 2024 » et « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 – Premier trimestre 2024 » disponibles sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de pertes liées à la variation des prix de marché. La Banque est exposée au risque de marché en raison de sa participation à des activités de négociation, d'investissement et de gestion de l'appariement du bilan. Depuis quelques années, la Banque fait face à un contexte volatil. Le contexte géopolitique (notamment la guerre russo-ukrainienne ainsi que les affrontements entre le Hamas et Israël), l'inflation, les changements climatiques et la hausse des taux d'intérêt continuent à créer des incertitudes.

Les tableaux suivants présentent le total des actifs et des passifs au bilan consolidé de la Banque, ventilé entre les actifs et passifs financiers qui comportent un risque de marché et ceux qui ne sont pas assujettis au risque de marché. On y distingue les positions liées aux activités de négociation pour lesquelles les principales mesures de risque sont la valeur à risque (VaR) et les positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.

Conciliation du risque de marché avec les éléments du bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens)					Au 31 janvier 2024
	_	Mesures du r	isque de marché		
			•	Non assujettis	Risque principal associé
	Solde au		Autres que de	au risque	au risque lié aux activités
	bilan	Négociation (1)	négociation (2)	de marché	autres que de négociation
Actifs					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	37 399	1 484	22 963	12 952	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Valeurs mobilières					
À la juste valeur par le biais du résultat net	105 454	102 082	3 372	-	Taux d'intérêt (3) et actions
À la juste valeur par le biais des autres éléments					
du résultat global	12 309	_	12 309	-	Taux d'intérêt (3) et actions (4)
Au coût amorti	12 302	-	12 302	-	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions					
de revente et valeurs mobilières empruntées	12 926	-	12 926	-	Taux d'intérêt (3) (5)
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	230 157	13 837	216 320	_	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Instruments financiers dérivés	10 627	10 444	183	_	Taux d'intérêt et taux de change
Actif au titre des prestations définies	394	_	394	_	Autres
Autres	12 359	514	_	11 845	
	433 927	128 361	280 769	24 797	
Passifs					
Dépôts	300 097	21 455	278 642	_	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Acceptations	5 633	_	5 633	_	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	16 140	16 140	_	_	
Engagements afférents à des valeurs mobilières					
vendues en vertu de conventions de rachat					
et valeurs mobilières prêtées	37 313	_	37 313	_	Taux d'intérêt (3) (5)
Instruments financiers dérivés	17 030	16 466	564	_	Taux d'intérêt et taux de change
Passifs relatifs à des créances cédées	25 682	9 321	16 361	_	Taux d'intérêt (3)
Passif au titre des prestations définies	101	_	101	_	Autres
Autres	7 281	_	49	7 232	Taux d'intérêt (3)
Dette subordonnée	749	_	749	_	Taux d'intérêt (3)
	410 026	63 382	339 412	7 232	

⁽¹⁾ Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la VaR totale. Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau illustrant la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de diversification présenté aux pages suivantes et à la section « Risque de marché » du Rapport annuel 2023.

⁽²⁾ Positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.

⁽³⁾ Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau illustrant la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de diversification, et au tableau illustrant la sensibilité aux taux d'intérêt, présentés aux pages suivantes ainsi qu'à la section « Risque de marché » du Rapport annuel 2023.

⁽⁴⁾ La juste valeur des titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est présentée aux notes 3 et 5 afférentes aux présents états financiers consolidés.

⁽⁵⁾ Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti et assujettis au risque de crédit à des fins de gestion du capital. Le risque de taux d'intérêt sur des transactions ayant une échéance de plus d'un jour est inclus dans la mesure de la VaR lorsqu'elle est afférente à des activités de négociation.

(en millions de dollars canadiens)

Au 31 octobre 2023 (1)

(en initions de dottars canadiens)					Au 31 Octobre 2023
		Mesures du ri	isque de marché		
	Solde au bilan	Négociation (2)	Autres que de négociation (3)	Non assujettis au risque de marché	Risque principal associé au risque lié aux activités autres que de négociation
Actifs					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières Valeurs mobilières	35 234	685	24 950	9 599	Taux d'intérêt ⁽⁴⁾
À la juste valeur par le biais du résultat net À la juste valeur par le biais des autres éléments	99 994	98 559	1 435	-	Taux d'intérêt ⁽⁴⁾ et actions ⁽⁵⁾
du résultat global	9 242	_	9 242	_	Taux d'intérêt (4) et actions (6)
Au coût amorti	12 582	_	12 582	_	Taux d'intérêt ⁽⁴⁾
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions					
de revente et valeurs mobilières empruntées	11 260	_	11 260	_	Taux d'intérêt (4) (7)
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	225 443	12 739	212 704	_	Taux d'intérêt ⁽⁴⁾
Instruments financiers dérivés	17 516	16 349	1 167	_	Taux d'intérêt (8) et taux de change (8)
Actif au titre des prestations définies	356	_	356	_	Autres (9)
Autres	11 850	544		11 306	
	423 477	128 876	273 696	20 905	
Passifs					
Dépôts	288 173	18 126	270 047	_	Taux d'intérêt (4)
Acceptations	6 627	-	6 627	_	Taux d'intérêt ⁽⁴⁾
Engagements afférents à des titres vendus à découvert Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	13 660	13 660	-	-	
et valeurs mobilières prêtées	38 347	_	38 347	_	Taux d'intérêt (4) (7)
Instruments financiers dérivés	19 888	19 145	743	_	Taux d'intérêt (8) et taux de change (8)
Passifs relatifs à des créances cédées	25 034	9 507	15 527	_	Taux d'intérêt ⁽⁴⁾
Passif au titre des prestations définies	94	_	94	_	Autres (9)
Autres	7 322	_	49	7 273	Taux d'intérêt (4)
Dette subordonnée	748	_	748	_	Taux d'intérêt ⁽⁴⁾
	399 893	60 438	332 182	7 273	

- (1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.
- (2) Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque était la VaR ainsi que la SVaR totale. Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau illustrant la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de diversification présenté à la page suivante et à la section « Risque de marché » du Rapport annuel 2023.
- (3) Positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.
- (4) Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau illustrant la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de diversification, et au tableau illustrant la sensibilité aux taux d'intérêt, présentés aux pages suivantes ainsi qu'à la section « Risque de marché » du Rapport annuel 2023.
- (5) Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 6 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2023.
- (6) La juste valeur des titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est présentée aux notes 3 et 5 afférentes aux présents états financiers consolidés.
- (7) Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti et assujettis au risque de crédit à des fins de gestion du capital. Le risque de taux d'intérêt sur des transactions ayant une échéance de plus d'un jour était inclus dans la mesure de la VaR et de la SVaR lorsqu'elles étaient afférentes à des activités de négociation.
- (8) Pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 16 et 17 afférentes aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2023.
- (9) Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 23 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2023.

Activités de négociation

Le tableau présenté ci-dessous illustre la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de diversification.

VaR des portefeuilles de négociation (1) (2)

(en millions de dollars canadiens)							Trimestre	terminé le
					31 oct	tobre 2023	31 janvier 2023	
	Bas	Haut	Moyenne	À la fin	Moyenne	À la fin	Moyenne	À la fin
Taux d'intérêt	(6,5)	(9,9)	(8,0)	(8,5)	(8,8)	(8,7)	(6,7)	(6,3)
Taux de change	(0,8)	(5,3)	(2,5)	(1,0)	(3,5)	(5,0)	(2,3)	(2,0)
Actions	(4,8)	(8,6)	(6,2)	(6,1)	(7,6)	(6,5)	(7,1)	(5,8)
Contrats sur produits de base	(1,3)	(2,4)	(1,8)	(1,7)	(1,4)	(1,6)	(1,0)	(0,9)
Effet de diversification (3)	n.s.	n.s.	8,3	7,2	10,8	10,4	8,5	7,4
VaR totale de négociation	(8,4)	(12.2)	(10.2)	(10,1)	(10,5)	(11,4)	(8,6)	(7,6)

- n.s. Le calcul de l'effet de diversification sur le cours le plus haut et sur le cours le plus bas n'est pas significatif puisqu'ils peuvent survenir à des jours différents et pour divers types de risques.
- (1) Consulter le « Glossaire » aux pages 43 à 46 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.
- (2) Les montants sont présentés avant impôts et représentent la VaR quotidienne, selon un niveau de confiance de 99 %.
- (3) La VaR totale de négociation est inférieure à la somme des VaR individuelles par facteur de risque, en raison de l'effet de diversification.

La VaR totale de négociation moyenne est demeurée relativement stable entre le quatrième trimestre de 2023 et le premier trimestre de 2024.

Revenus de négociation et de souscription quotidiens

Le graphique suivant illustre les revenus de négociation et de souscription ainsi que la VaR sur une base quotidienne. Les revenus de négociation et de souscription quotidiens ont été positifs pendant 95 % des jours du trimestre terminé le 31 janvier 2024. De plus, deux jours ont été marqués par des pertes nettes de négociation et de souscription quotidiennes supérieures à 1 M\$. Aucune de ces pertes n'excédait la VaR.

Trimestre terminé le 31 janvier 2024

(en millions de dollars canadiens)

